

que des citoyens soient obligés de rendre compte de leur conscience et de leurs vœux à l'État; que la conscience des enfants arrachés à l'autorité de leurs pères soit livrée à la merci de l'État; que l'État ait seul le droit d'enseigner, que nul ne puisse enseigner qu'aux conditions arbitraires qu'il lui plaira d'établir; qu'il puisse inspecter l'enseignement religieux, régler les cérémonies du culte, etc., etc.

Oui, ils disent tout cela, ces prétendus libéraux; ils le disent au moment même où tous les évêques de France, dignes de ce nom, reconnaissent publiquement le principe de la liberté, réclament hautement la liberté pour tous, et ne demandent rien pour eux-mêmes que la liberté. Grande inintelligence ou grande mauvaise foi, voilà la flétrissure que vous réserve la postérité, car il n'y a point de milieu pour vous.

Ne faites donc pas au clergé des reproches que vous méritez mille fois plus que lui. D'ailleurs, à quoi servent toutes ces récriminations? qu'importe lequel a le plus tort? ce qui importe, c'est que, s'il y a eu des torts, ils soient réparés au plutôt. Il est certain que dans sa presque totalité le clergé a agi sincèrement et croyant faire le bien; si, parmi ses adversaires, quelques-uns ont montré de la mauvaise foi, il en est beaucoup qui ne sont coupables que d'erreurs et croient aussi faire pour le mieux. Efforçons-nous donc non de nous accuser mais de nous entendre; cherchons à comprendre le but vers lequel nous devons tous marcher, et, laissant le passé pour ce qu'il est, hâtons-nous vers ce but où nous trouverons tous la paix, le repos et l'amitié.

Or, ce but, je l'ai indiqué tel que la logique me l'a montré, tel qu'il était apparu dès le commencement de la lutte au génie de Lamartine, dans ce court mais admirable écrit, le plus élevé dans son point de vue, le plus profond qui ait été publié sur ce sujet. Lui aussi, il voyait que la question de l'enseignement dépendait de la question de l'Église et de l'État; qu'il ne pouvait plus y avoir entre l'Église et l'État